



Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

PROCÈS-VERBAL

Rencontre tenue par visioconférence le 14 déc. 2021 à 19 h

Présents

- Secrétaire **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (organisme voué à l'environnement)
- **Marc Bastien**, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès (Municipalité locale)
- **Stéphane Comtois**, directeur général d'Énergycycle (Exploitant)
- **Claude Mayrand**, MRC de Maskinongé (MRC)

Invitée

- **Julie Bourassa**, Chef de service environnement d'Énergycycle (Observateur)

1. NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

La secrétaire rappelle la démission le 7 août 2021 de M. Guimond à titre de président et membre du comité de vigilance. Elle demande aux membres du comité de désigner une personne pour présider la réunion.

C'est M. Comtois qui accepte ce rôle.

2. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

M. Comtois ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Comtois lit l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à y apporter. Mme Daneau demande d'ajouter au point 7, le sous-point c) Représentant d'un organisme voué à l'environnement.

Il est proposé par M. Bastien et appuyé par M. Mayrand d'adopter l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2021

Aucune modification n'est demandée.

Il est proposé par M. Bastien et appuyé par M. Mayrand d'adopter le procès-verbal.
Adopté à l'unanimité.

5. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

5.1 Demande de modification du CA pour le zinc

Énercycle a obtenu son certificat d'autorisation (CA) par le MELCC le 9 juin 2021 concernant la mise à niveau du système de pompage et de traitement des eaux usées, aussi appelé le système Écothor. Le MELCC a accepté d'ajouter 6 réacteurs de plus et un système d'acidification et un système d'ajout de polymère pour le traitement de zinc. Le système est maintenant en bonne condition et sera utilisé au besoin lorsque le niveau de zinc deviendra problématique.

6. NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE DU COMITÉ

La secrétaire demande aux membres du comité s'ils souhaitent nommer officiellement une présidente de comité tout de suite ou attendre après les démarches pour pourvoir les postes vacants.

Le comité décide de reporter la nomination d'une présidente de comité.

7. PROCESSUS D'ÉLECTION POUR LES POSTES À COMBLER

7.1 Représentant-citoyen

La secrétaire rappelle que lors de l'assemblée générale organisée le 16 novembre dernier, il était prévu que les citoyens participants élisent leur représentant. Trois candidatures avaient été reçues. Or, malgré les invitations, personne ne s'est présenté.

Le formulaire de mise en candidature ne contenant malheureusement pas leur numéro de téléphone, un courrier leur a été adressé pour qu'ils confirment leur intérêt.

Au total, trois personnes sont toujours intéressées, mais la personne voulant le siège d'observateur-citoyen n'a pas donné suite à l'envoi postal.

Le comité décide de créer un formulaire en ligne pour permettre une élection virtuelle au début de mois de janvier. Pour voter, un citoyen devra inscrire son adresse, ce qui confirmera son éligibilité. Les candidats seront informés de la démarche et encouragés à inviter des citoyens à voter.

La démarche devrait permettre de confirmer le représentant citoyen au plus tard à la 3^e semaine de janvier 2022.

7.2 Représentant de groupe ou organisme du milieu

Aucune candidature n'a été reçue. Considérant que ce siège a été occupé pendant plusieurs années par le même représentant qui s'est depuis retiré de ses fonctions, il est suggéré qu'un second envoi postal soit réalisé pour informer les groupes et organismes de cette vacance.

Un formulaire virtuel de mise en candidature sera créé pour simplifier le processus.

Advenant plusieurs candidatures reçues, un processus d'élection similaire à celui mis en place pour le représentant-citoyen sera alors réalisé.

7.3 Représentant d'organisme environnemental

Énercycle va transmettre une invitation aux 3 organismes concernés pour qu'ils désignent un représentant officiel. Il s'agit :

- Conseil régional de l'environnement Mauricie
- Bassin versant Saint-Maurice
- Comité ZIP Les Deux rives

8. AVIS DE NON-CONFORMITÉS

Il n'y a pas eu d'avis de non-conformité depuis la dernière rencontre. Le plus récent remonte au 1^{er} décembre 2020.

9. REGISTRE DES PLAINTES D'ODEURS

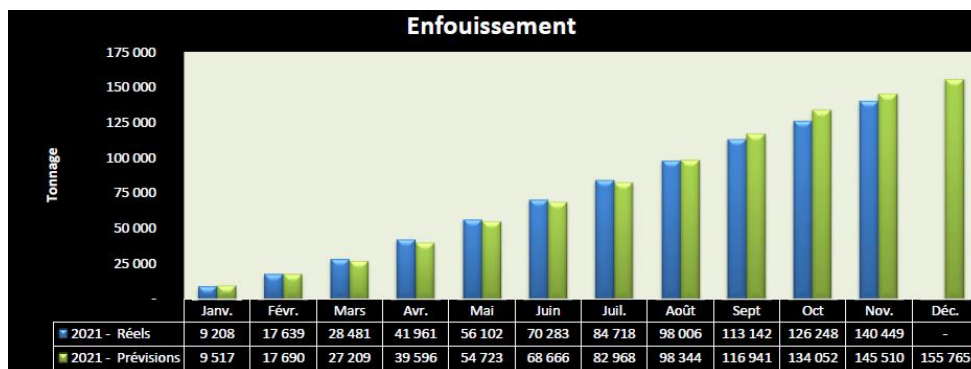
En 2021, ce sont 5 plaintes d'odeurs qui ont été enregistrées entre le 22 août et le 10 décembre.

Les travaux d'Énercycle de recouvrement partiel d'une cellule expliquent ces épisodes d'odeurs. Il y a eu un court délai avant que les puits ne soient connectés, ce qui est maintenant

fait. Une tournée des odeurs a été réalisée dans les derniers jours et aucune odeur n'a été détectée.

10. REGISTRE DES MATIÈRES REÇUES

Le tableau de l'évolution du tonnage pour l'année 2021 est présenté et contient les données pour les mois de janvier à novembre. Le tonnage réel est en deçà de la prévision d'environ 5 000 tonnes. La situation s'explique par un retard de livraison de la part de Matrec. La situation devrait se corriger dans le prochain mois.



La demande de CA pour augmenter la capacité annuelle à 200 000 tonnes est toujours à l'étude au MELCC. Les simulations des dispersions atmosphériques du LET, de la future usine Waga et du futur centre de transfert doivent être compilées et combinées pour que l'étude soit complétée.

11. SUIVI DU PROJET DE MATIÈRES ORGANIQUES

Énercycle a lancé un appel d'offres le 27 novembre pour la conception, la construction, le financement, l'opération et le maintien d'une usine de matières organiques pour une période de 20 ans. L'ouverture des soumissions est prévue pour le 11 février 2022. Début 2024, l'usine devrait être en fonction.

L'appel d'offres pour la construction des bacs sera lancé en février 2022. Il faudra entre 9 et 10 mois pour la fabrication des bacs. La distribution est prévue de février à juin 2023, selon les territoires desservis. L'objectif régional est qu'une première levée des bacs bruns soit faite en juillet 2023, afin de permettre aux municipalités de toucher les redevances de 2023.

12. SUIVI ENVIRONNEMENTAL

12.1 Évaluation de la migration verticale des biogaz (WSP)

Le rapport du suivi exigé par le REIMR a été mis dans l'intranet. Aucune migration n'a été observée. Les bâtiments n'ont pas de biogaz, non plus.

12.2 Vérification et calibrage du captage du biogaz (WSP)

Vérification qu'il n'y ait pas trop d'oxygène dans les puits et le tout est concluant.

13. ACTUALITÉS

13.1 Consultation sur le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2030

Les documents de consultation sont maintenant en ligne. En janvier 2022, il y aura 4 consultations offertes :

- 17 janvier : consultation des intervenants du milieu (13 h)
- 18 janvier : consultation publique à Shawinigan (19 h)
- 25 janvier : consultation publique à Trois-Rivières (19 h)
- 26 janvier : consultation publique virtuelle (19 h)

Question : Quelles sont les principales différences entre le dernier et le prochain PGMR ?

Réponse : Celui-ci intègre la collecte et le traitement des matières organiques. Il faut aussi augmenter la performance pour la collecte sélective et voir quel moyen sera mis de l'avant. L'un des grands défis est de faire participer davantage les ICI et d'éviter que les contrats de collecte avec le secteur privé continuent à exporter la matière collectée en dehors de la région.

Aussi, le ministre de l'Environnement a un plan pour réformer la collecte sélective et la consigne. Ce sera des organismes de gestion désignés (OGD) qui vont devenir responsables de la collecte et du transport des matières récupérables. Il devrait avoir 2 OGD : un pour le recyclage, l'autre pour la consigne.

Cette réforme vise aussi la performance des éco-centres. Les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) devront faire l'objet d'un triage, ce qui n'est pas le cas présentement dans les éco-centres.

13.2 Actualisation des Statuts et règles de fonctionnement

Mme Daneau mentionne que le comité de vigilance de Champlain procède à l'actualisation de ses Statuts et règles de fonctionnement. Un exercice qui, sans modifier de manière substantielle son contenu qui est balisé par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), permet de faciliter sa lecture et sa compréhension.

Dans le contexte où le comité de Saint-Étienne-des-Grès accueille plusieurs nouveaux membres, elle demande au comité s'il y a un intérêt à faire le même exercice. Le document pourrait être repris et ajusté au besoin selon les particularités du comité.

La suggestion est acceptée. Lors de la prochaine rencontre, le document pourra être acheminé au comité et faire l'objet d'une discussion.

14.VARIA

Aucun point à discuter.

15.PROCHAINE RENCONTRE

Pour permettre aux nouveaux membres du comité de participer à une réunion, il est décidé de réunir le comité le mardi 1er février 19 h au Centre communautaire de Saint-Étienne-des-Grès (salle Pierre-Milette).

Cette rencontre sera précédée d'une présentation du rôle et du mandat du comité, afin de permettre à chacun de bien comprendre le travail attendu.

16.LEVÉE DE LA RÉUNION

20 h 09.

Proposé par M. Comtois

Appuyé par M. Bastien

ADOPTÉ



Mme Lauréanne Daneau, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès



Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

Tableau des suivis

Date du pv	Éléments à suivre	État
14 déc. 2021	Élection des représentants-citoyens Créer un formulaire pour voter en ligne pour le représentant-citoyen. Demander aux candidats et participer au vote et aux municipalités de St-É-d-G et N-D-d-M-C de diffuser l'information pour avoir une participation citoyenne. Confirmer les élus.	
14 déc. 2021	Élection d'un représentant de groupe ou organisme du milieu Produire un formulaire virtuel de candidature pour les groupes et organismes du milieu. Transmettre par voie postale un nouvel appel à candidatures et procéder, au besoin à des élections.	
14 déc. 2021	Élections d'un représentant d'organisme voué à l'environnement Transmettre une invitation aux 3 organismes concernés pour leur demander de désigner leur représentant.	
14 déc. 2021	Statuts et règles de fonctionnement Transmettre au comité de document révisé par le comité de vigilance de Champlain.	